

## **ELARGISSEMENT DU CORPS ELECTORAL AUX LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX**

Exemple d'une ligue ayant 2 000 unités de licences (UL), ce qui lui donne 40 Voix, et correspondant à un territoire comportant 3 départements ayant chacun un comité. Le nombre d'unités de licences (UL) dans chaque comité est de 1 200 UL, 600 UL, 200 UL.

La ligue garde ses 40 voix qui sont portées par ses délégués (3 pour plus de 5 000 UL, 2 pour 1 000 à 5 000 UL, 1 jusqu'à 1 000 UL).

Les ligues sont donc représentées à l'AG par 28 délégués maximum.

En supplément, 50% des voix des ligues sont appliquées aux comités départementaux, répartis entre eux au prorata des UL.

Dans le cas présent, 20 voix (40x50%) vont aux 3 comités : 12 pour celui ayant 1 200 UL, 6 pour celui ayant 600 UL et 2 pour celui ayant 200 UL.

Chaque comité aurait un représentant à condition de compter plus de 250 UL (ou 300 UL).

Ici, le comité ayant 200 UL et 2 voix redonnerait à la ligue ses 2 voix.

D'où  $40 + 2 = 42$  voix pour la ligue, 12 voix pour le comité de 1 200 UL et 6 voix pour celui de 600 UL. Soit 42 voix sur 60 pour la ligue = 70% pour la ligue.

Le nombre total de délégués à l'AG serait de 28 délégués pour les ligues (voir ci-dessus) et maximum 50 délégués pour les comités (ou 42 si  $\geq 300$  UL) soit 78 délégués au lieu de 49 maximum avec système actuel avant fusion et 35 maximum après fusion.

## GOUVERNANCE FFAVIRON

	GRUPE DE TRAVAIL	BUREAU FEDERAL
Comité directeur	5 pour 28 - 1 pas nécessaire d'augmenter 28 1 pour 24 ou 27 - 1 pour 28 max. mais tendre vers 24	6 pour 28 - 1 pour 24
Bureau fédéral	2 pour 8- 2 pour 8 ou 9 - 2 pour 8 à 10 1 pour 7 à 10 - 1 pour 8 à 9 ou 10	Conserver "au moins 8"
Représentation H/F	7 pour 40% mini. H et F (cf. la Loi) 1 pour proportionnalité avec licenciés	40% mini. H et F (cf. la Loi)
Limite d'âge dans les instances	Pas de limite d'âge	Pas de limite d'âge
Nombre de mandats du président	4 pour 3 mandats - 1 pour pas de limite 2 pour 4 mandats - 1 abstention	3 pour 3 mandats - 1 pour 3 ou 4 mandats 2 pour pas de limite - 1 abstention
Nombre de mandats au bureau	5 pour pas de limite - 1 abstention 2 assez partagés	Pas de limitation
Nombre de mandats au comité	7 pour pas de limite - 1 abstention	Pas de limitation
Cumul de mandats (ligue, clubs, ...)	7 pour pas d'interdiction - 1 abstention	Pas d'interdiction
Corps électoral	5 pour élargir aux ligues et comités départementaux (en gardant prédominance ligues : environ 70%)	Élargir à ligues et comités départementaux (en gardant prédominance ligues : environ 70%)
Pouvoir votatif	4 pour 1 voix par unité de licence 4 pour proposition intermédiaire entre système actuel et 1 voix par unité de licence	2 pour 1 voix par unité de licence 5 pour proposition intermédiaire entre système actuel et 1 voix par unité de licence
Mode de scrutin (plurinomial ou liste)	7 pour plurinomial 1 neutre	6 pour plurinomial 1 pour scrutin liste complète

**POUVOIR VOTATIF  
PROPOSITIONS**

Nom de la structure	Unités de licences		Pouvoir votatif actuel				1 licence 1 voix		Proposition 1		Proposition 2		Proposition 3	
			Avant fusion		Après fusion				Après fusion		Après fusion		Après fusion	
	voix	%	voix	%	Voix	%	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
1 LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	6713		62	12,4	56	13,4	16,4	55	13,7	73	15,2	78	14,4	
2 LIGUE AVIRON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	958		21	4,2	16	3,8	2,3	15	3,7	15	3,1	20	3,7	
3 LIGUE AVIRON BRETAGNE	2396		27	5,4	27	6,5	5,9	26	6,5	29	6	34	6,3	
4 LIGUE AVIRON CENTRE-VAL-DE-LOIRE	935		16	3,2	16	3,8	2,3	15	3,7	15	3,1	19	3,5	
5 LIGUE AVIRON CORSE	55		3	0,6	3	0,7	0,1	2	0,5	2	0,4	2	0,4	
6 LIGUE AVIRON GRAND-EST	3433		53	10,6	34	8,1	8,4	33	8,2	40	8,3	45	8,3	
7 LIGUE AVIRON GUADELOUPE	114		4	0,8	4	1	0,3	3	0,7	3	0,6	3	0,6	
8 LIGUE AVIRON GUYANE	34		2	0,4	2	0,5	0,1	1	0,2	1	0,2	1	0,2	
9 LIGUE AVIRON HAUTS-DE-FRANCE	2366		36	7,2	27	6,5	5,8	26	6,5	29	6	34	6,3	
10 LIGUE AVIRON ILE-DE-France	7827		64	12,8	64	15,3	19,2	63	15,7	84	17,5	89	16,5	
11 LIGUE AVIRON MARTINIQUE	245		6	1,2	6	1,4	0,6	5	1,2	5	1	5	0,9	
12 LIGUE AVIRON NORMANDIE	1470		27	5,4	21	5	3,6	20	5	20	4,2	25	4,6	
13 LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	4124		53	10,6	39	9,3	10,1	38	9,5	47	9,8	52	9,6	
14 LIGUE AVIRON OCCITANIE	3714		48	9,6	36	8,6	9,1	35	8,7	43	8,9	48	8,9	
15 LIGUE AVIRON PAYS DE LA LOIRE	2576		29	5,8	29	6,9	6,3	28	7	31	6,4	36	6,7	
16 LIGUE AVIRON PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR	3847		48	9,6	37	8,9	9,4	36	9	44	9,1	49	9,1	
<b>TOTAUX</b>	<b>40807</b>		<b>499</b>		<b>417</b>			<b>401</b>		<b>481</b>		<b>540</b>		

**POUVOIR VOTATIF  
PROPOSITION PAR UNITE DE LICENCES**

Actuel	2 voix 1 voix par 50 1 voix par 100 1 voix par 150	50 de 50 à 500 de 500 à 1 500 > 1 500
Proposition 1	d° actuel sauf 1 par 50	de 0 à 500
Proposition 2	2 voix par 50 2 voix par 100	de 0 à 500 > 500
Proposition 3	1 voix par 50 1 voix par 100	de 0 à 1 000 > 1 000